

AVEC PIERRE BLAZEVIC,
POUR QUE LA SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ REDEVienne
LA FORCE CRITIQUE ET INTRANSIGEANTE DE DÉFENSE DE NOTRE ENSEIGNEMENT

J'ai l'honneur de soutenir la candidature de Monsieur Pierre BLAZEVIC à la Présidence de la Société des agrégés de l'Université.

Les responsabilités que j'ai exercées à la Société des agrégés, au secrétariat général en 1972, à la vice-présidence en 1988, à la présidence de 1990 à 2006, puis comme président d'honneur depuis 2006, m'obligent à rendre publique ma position dans le débat qui oppose aujourd'hui les deux candidats à la présidence de la Société. Avec une expérience de plus de quarante ans au cœur de la Société des agrégés, et autorisée par ma participation toujours constante aujourd'hui aux travaux du Bureau, du Comité et de l'Assemblée générale ainsi que par mon attachement indéfectible, enfin, à notre association, j'ai le devoir d'affirmer publiquement que Monsieur Pierre BLAZEVIC, soutenu par une équipe irréprochable, est le seul candidat qui puisse sauver notre association de la situation catastrophique où l'ont placée six années de coopération entre Monsieur Jean-Michel LÉOST et Madame SCHMITT, dont les initiatives malencontreuses, soutenues dès l'année 2006-2007 par le président, n'ont cessé de dénaturer les principes et les actions de notre association.

L'action concrète de Monsieur Pierre BLAZEVIC suffit à prouver qu'il est le candidat dont la Société des agrégés de l'Université a besoin pour sortir de la crise majeure qu'elle traverse depuis maintenant des années.

La modestie que chacun se plaît à reconnaître chez Monsieur Pierre BLAZEVIC ne peut faire méconnaître le caractère d'une carrière particulièrement solide -et méritoire, puisque notre collègue a eu le courage de terminer sa thèse de robotique en enseignant à plein temps à l'université dans un poste de professeur agrégé. Sa carrière, celle d'un professeur, avant même qu'il soit devenu professeur des Universités, lui confère l'autorité intellectuelle et morale indispensable à l'exercice de la fonction du président de la Société des agrégés de l'Université. Sans l'autorité intellectuelle et morale acquise dans l'exercice effectif de la fonction enseignante, il serait impossible à quiconque de représenter des professeurs, des lauréats du concours d'agrégation, et de parler en leur nom.

Me tenant au service de notre Société depuis tant d'années, je tiens à témoigner de la générosité avec laquelle Monsieur Pierre BLAZEVIC a offert son temps, et avec son temps, sa compétence et son attention -que n'a jamais lassée aucune sollicitation- à notre association. Son attitude humaine laisse présager, s'il est élu à la présidence, une Société proche des préoccupations concrètes de ses adhérents. Je n'oublie pas le tout jeune agrégé de physique appliquée, répondant chaque fois avec science et conscience, et avec amabilité, au souci constant de modernisation de Guy BAYET. Je n'oublie pas non plus que notre collègue, tout en assurant un service complet d'enseignement et en rédigeant sa thèse, a toujours participé, dès qu'il le pouvait, aux audiences accordées à notre Société, qu'elles concernent la défense de l'Enseignement à tous les degrés, élémentaire, secondaire, supérieur, ou qu'elles concernent la défense de l'agrégation, des concours nationaux, de la situation matérielle et morale des professeurs agrégés. Monsieur Pierre BLAZEVIC, par son travail en équipe avec les membres du Bureau, a préparé des rapports et des projets de vœux sur les questions inscrites à l'ordre du jour de nos Assemblées générales et de nos Comités. Il a participé activement à tous les débats dans lesquels notre association est intervenue, notamment pour le respect de l'orthographe de la langue française, pour la défense du latin et du grec, pour la promotion des enseignements technologiques: ses compétences personnelles à cet égard ne peuvent être aujourd'hui que particulièrement utiles, non seulement pour surveiller, mais pour combattre, et pour tâcher de faire annuler les conséquences funestes, mises en évidence avec une grande clairvoyance (cf. *L'Agrégation*, n° 457, p.278) de la récente réforme.

Monsieur Pierre BLAZEVIC est ainsi parfaitement prêt à assumer la fonction de président de notre association, et prêt à réagir avec célérité à toute initiative officielle, comme il l'a fait par exemple dès le 9 mai, avant toute organisation associative ou syndicale, à la publication du « décret FILLON » réformant l'évaluation des professeurs.

De ces mérites, je tenais à témoigner solennellement, tout comme je tiens à confirmer les témoignages que Monsieur Pierre BLAZEVIC fournit, dans sa profession de foi, sur les raisons de son engagement (cf. *L'Agrégation*, n° 457, p. 336).

Parce que le président LÉOST a décidé -volontairement, a-t-il dit- de soustraire une importante réforme du statut des agrégés (décret n° 2010-570 portant sur la date de production du titre du master) aux délibérations de l'Assemblée générale du 6 juin 2010, puis à celles du Comité du 28 novembre 2010, auquel il n'a autorisé qu'un « débat », mais non une délibération ni un vote, il est inacceptable que notre Société ne puisse actuellement présenter aucun texte qui atteste, de sa part, d'une étude systématique des principes et des effets de la « mastérisation », aucune motion qui puisse donner un contenu légitime à ses interventions dans les conséquences de cette réforme.

Parce que le président LÉOST a soustrait aux délibérations de l'Assemblée générale de 2011 le projet de réforme des études supérieures dit de la « nouvelle licence », il est inacceptable que notre Société n'ait pu faire valoir ses vues sur ce texte avant sa publication.

Parce que le président LÉOST l'a toléré, il est inacceptable qu'un Membre du Bureau ait pu s'adresser au Comité de 2010, depuis la tribune, pour tenter d'obtenir de cette instance l'autorisation de communiquer au Ministère des propositions pour aménager l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'État et de manière éthique et responsable », désormais commune à toutes les sections du concours de l'agrégation et du concours du CAPES, et cela alors que l'Assemblée générale de 2010 avait, avec juste raison, demandé la suppression de cette épreuve.

Parce que ni le président LÉOST ni Madame SCHMITT, sa chargée de mission, n'ont cru devoir respecter le processus démocratique, il est inacceptable que des *Questions et des Propositions*, souvent mal rédigées et dangereusement ambiguës, aient été adressées aux candidats à l'élection présidentielle dès le 1^{er} février, sans avoir été soumises à l'approbation préalable du Bureau, lequel devait pourtant se réunir peu après, le 11 février. Entre autres conséquences graves, il résulte de cette empressement de mauvais aloi que ni ce questionnaire ni ces propositions n'ont pu construire de contre-argumentation aux rapports que la Cour des Comptes a rendus publics le 8 février, notamment sur *La formation initiale et le recrutement des enseignants*, et sur la question de savoir *Où vont les écoles normales supérieures?* Aucun extrait n'a été publié dans *L'Agrégation* de ces chapitres alarmants du rapport général.

Pendant tout ce temps, Madame SCHMITT organisait un colloque inutile et non-conforme à la raison d'être de la Société des agrégés de l'Université, lançait de prétendues « études » ou des « enquêtes », telle l'enquête *Quitte ou Double?*, entre-temps rebaptisée *Rapport: Y-a-t-il un malaise enseignant?* dont le président se jugeait obligé de préciser, parlant au nom de la Société, qu'il « n'engage ni son Président ni son Bureau » (p. 10 et site internet officiel de la Société des agrégés de l'Université), fautive, sans doute, d'une discussion préalable véritablement ouverte, approfondie, démocratique, au sein des instances statutaires de l'association.

Et tandis que le temps passait, des questions majeures, touchant directement les professeurs, les élèves, les étudiants, ont été ignorées ou survolées.

Ceci expliquant peut-être cela, l'hypothèse, exprimée par le président LÉOST et Madame SCHMITT, selon laquelle « les nouvelles générations » se reconnaîtraient dans la nouvelle ligne qu'ils ont tracée à partir de 2006, cette hypothèse s'est trouvée infirmée par les faits. Les adhérents qui, par centaines, ont quitté notre Société depuis 2006 sont des professeurs en activité, parmi les plus jeunes, reçus aux concours organisés entre 1990 et 2005.

Il ne peut être envisagé de laisser notre Société continuer dans la direction tracée, depuis maintenant près de six ans, par Monsieur LÉOST, avec l'approbation constante de Madame SCHMITT, ainsi que par Madame SCHMITT, avec le soutien constant de Monsieur LÉOST.

Notre Société, actuellement déchirée par une succession de manquements à ses statuts, allant de pair avec une dénaturation de ses principes et de ses actions, doit retrouver son unité, et les moyens de son efficacité.

L'efficacité de notre association, sa capacité de faire valoir, auprès des ministres successifs, des positions solidement fondées et si possible difficiles à ébranler, suppose qu'elle s'oblige au respect rigoureux des règles de fonctionnement démocratique que lui prescrivent ses statuts, sans rien y ajouter, sans rien en retrancher.

À cette seule condition pourra être rétablie, au sein de notre association, la concorde, indispensable à l'action.

Je le déclare donc hautement: j'ai une pleine et entière confiance à la fois dans la volonté manifestée par Monsieur Pierre BLAZEVIC, et dans sa capacité manifeste, de rétablir une si précieuse et indispensable concorde.

Le 15 mai 2012

Geneviève ZEHRINGER